



MODIFICATION DES CONDITIONS DE CIRCULATION À SILLERY

Les travaux de voirie en cours dans notre village s'inscrivent dans un programme plus général de sécurisation de l'espace public et une démarche de consolidation du village apaisé, plus convivial et confortable.

Comment cela va t-il se caractériser à Sillery, sur le RD8 (dite « rue principale ») ?

MISE EN COHÉRENCE DE LA ZONE 30

Les travaux d'aménagement se feront progressivement, de manière pluri-annuelle.

La réglementation dit que l'ensemble de la zone 30 doit être aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.

La cohérence signifie que la vitesse de 30 km/h doit être crédible pour être mieux respectée.

Aujourd'hui, à plusieurs endroits, la voie encourage la pratique de vitesse supérieure à 30 km/h (voie large, rectiligne, avec une perspective profonde...).

Il est donc nécessaire de créer des outils d'aménagement modérateurs de vitesse.

A Sillery, nous privilégierons des rétrécissements de chaussée avec ou sans places de parking.

Des premiers aménagements vont être créés dans la zone d'emprise des travaux actuels.

(voir schéma verso ①)



PASSAGE EN RÉGIME DE PRIORITÉ À DROITE

PHASE DE TEST DE JUILLET À OCTOBRE 2023

La priorité à droite est l'une des règles de base (avec la circulation à droite) du Code de la Route.

Dans un souci de favoriser les déplacements motorisés, sur certains axes, ce principe de base s'est petit à petit effacé au profit d'une réglementation donnant le sentiment de priorité, en l'absence de piétons, à l'une des voies sur l'autre par la mise en place de panneaux «Stop» ou «Cédez-le-passage» ou de feux tricolores.

Ces signalisations, en favorisant l'écoulement des véhicules de la voie rendue prioritaire, peuvent en contrepartie avoir tendance à :

- Favoriser d'une part des vitesses excessives aux points stratégiques pour la sécurité routière en ville que sont les intersections,
- Générer un relâchement de l'attention du conducteur (se percevant comme prioritaire) vis-à-vis des voies ou événements latéraux,
- Nuire aux possibilités de traverser des piétons.

Il semble aussi, que dans un carrefour à priorité à droite, l'automobiliste arrivant à droite ait, lui aussi en général, un comportement prudent faisant aussi plus attention aux autres usagers dont les plus vulnérables (cyclistes, piétons...).



Lorsque vous circulerez sur le RD8, les carrefours suivants seront donc désormais régime de priorité à droite :

- Dans le sens Taissy/Sillery**
- Carrefour « Rue de la source »
 - Carrefour « Rue des Galipes »

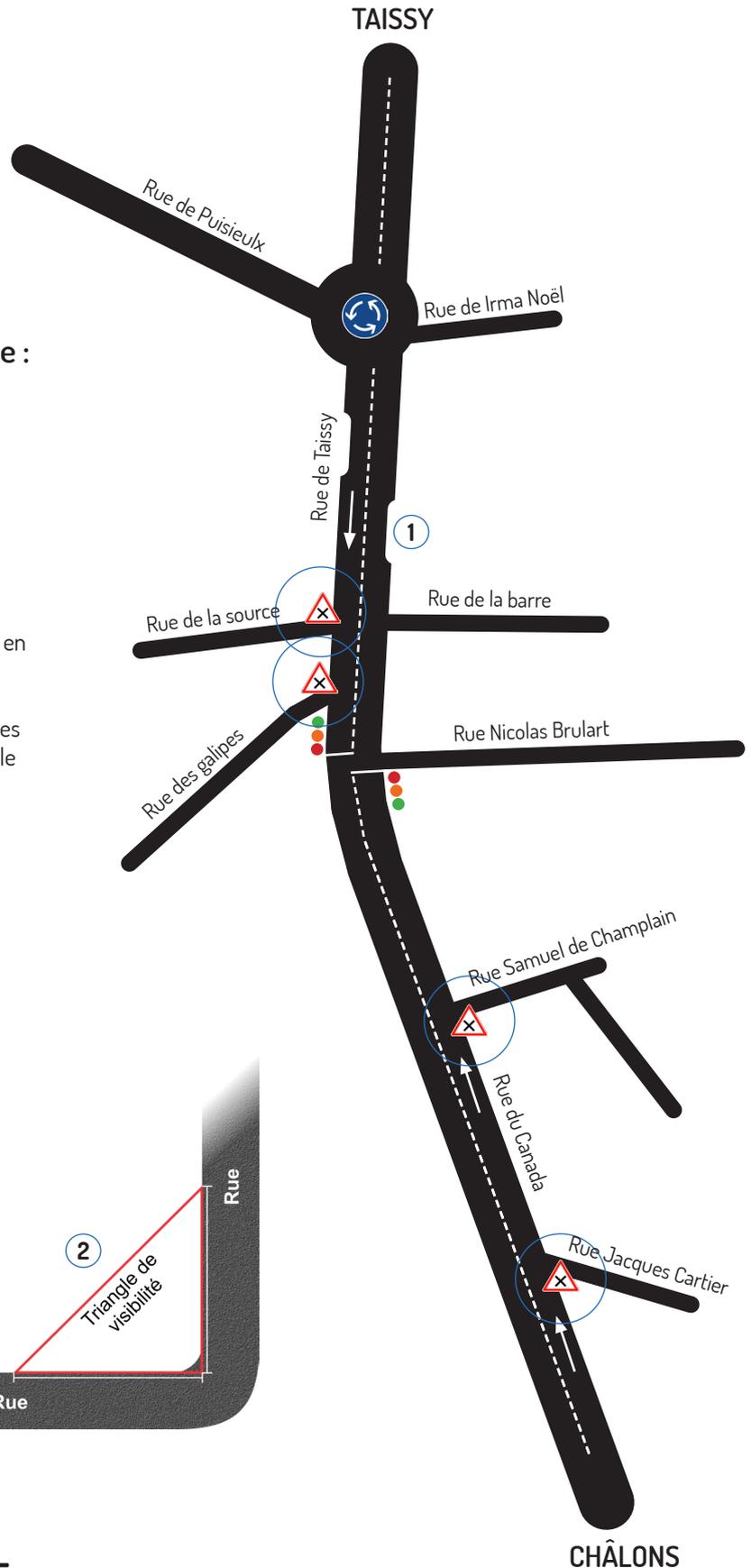
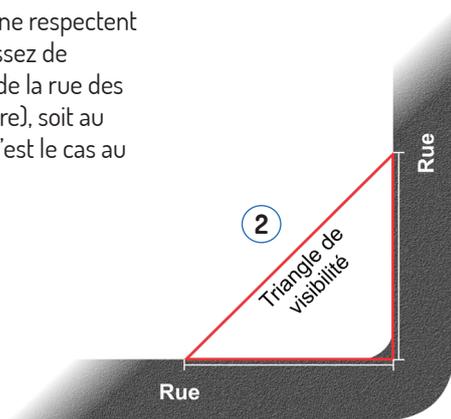
- Dans le sens Taissy/Sillery**
- Carrefour « Rue Jacques Cartier »
 - Carrefour « Rue Samuel de Champlain »

Et pourquoi ne pas passer toutes les rues attenantes en priorité à droite ?

Afin d'assurer un bon fonctionnement du carrefour, les usagers de la voirie ont besoin d'une visibilité mutuelle suffisante. Ceci se traduit par un triangle de visibilité suffisant, dégagé de tout masque (illustration ②).

Toutefois, une bonne visibilité permet une meilleure anticipation de la détection, mais induit un risque de franchissement du carrefour à vitesse plus élevée. Il faut donc une bonne visibilité... mais pas trop...!

Certains carrefours de notre village ne respectent pas ces conditions, il n'y a soit pas assez de visibilité (par exemple au carrefour de la rue des marronniers avec le mur du cimetière), soit au contraire trop de visibilité (comme c'est le cas au carrefour de la rue Nicolas Brulart).



ET AILLEURS DANS LE VILLAGE...

Une étude est actuellement menée en lien avec le cabinet C3I pour sécuriser les entrées de village à travers de futurs aménagements : Entrée « Rue de Puisieulx » et Entrée « Rue de Mailly ».